2022-20040152	0871543515	2021	EUR	22.18.18	m04-f-p	30/05/2022	9		A-ASBL 1

NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		A-asbl 1

COMPTES ANNUELS ET AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: *FONDATION SECUREX*

Forme juridique: *Fondation privée*

Adresse : *Avenue de Tervueren* N° : *43* Boîte :

Code postal: *1040* Commune: *Etterbeek*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles, francophone*

Adresse Internet[1]:

Numéro d'entreprise *0871.543.515*

DATE *29 / 08 / 2011* de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS COMPTES ANNUELS EN EUROS

approuvés par l'assemblée générale[2] du *05 / 05 / 2022*

et relatifs à l'exercice couvrant la période du *01 /01 /2021* au *31 /12 /2021*

Exercice précédent du *01 /01 /2020* au *31 /12 /2020*

Les montants relatifs à l'exercice précédent **sont** / ~~ne sont pas~~[3] identiques à ceux publiés antérieurement

---

Nombre total de pages déposées: *9* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.1.1, 6.1.2, 6.1.3, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 7, 8*

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

---

1 Mention facultative.

2 Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

3 Biffer la mention inutile.

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation

GSV CONSULT
N°: 0668.500.046
Patrijzenstraat 13, 3078 Everberg, Belgique

Président du Conseil d'Administration
12/05/2020 - 11/05/2023

Représenté(es) par:

Guy SAVOIR
Patrijzenstraat 13, 3078 Everberg, Belgique

ASSINCO
N°: 0463.801.243
Langeweg 65, 3090 Overijse, Belgique

Administrateur
04/05/2021 - 03/05/2024

Représenté(es) par:

Serge DEMOULIN
Langeweg 65, 3090 Overijse, Belgique

Filip BAPTIST
Smeerebbestraat 31, 9506 Idegem, Belgique

Administrateur
23/04/2019 - 22/04/2022

Olivier BLANPAIN
Onderstraat 13, 1750 Lennik, Belgique

Administrateur
04/05/2021 - 03/05/2024

Agnes HERTOGS
Houtheide 18, 3150 Haacht, Belgique

Administrateur
04/05/2021 - 03/05/2024

Michel HUET
Rue du Monument 33, 6990 Hotton, Belgique

Administrateur
04/05/2021 - 03/05/2024

MINDSHARE
N°: 0455.003.046
Julien Anthierenslaan 28, 9840 De Pinte, Belgique

Administrateur
04/05/2021 - 03/05/2024

Représenté(es) par:

Henri CNOPS
Julien Anthierenslaan 28, 9840 De Pinte, Belgique

Nicolas NELIS
Rue de Coquelet 177, 5004 Bouge, Belgique

Administrateur
04/05/2021 - 03/05/2024

Ingrid VAN MACKELENBERGH
Rue de Ducs 51, 1950 Kraainem, Belgique

Administrateur
12/05/2020 - 11/05/2023

Rik VAN QUICKENBORNE
Breestraat 8, 9270 Laarne, Belgique

Vice-président du Conseil d'Administration
04/05/2021 - 31/12/2022

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives:

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission:

  A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
  B. L'établissement des comptes annuels,
  C. La vérification des comptes annuels et/ou
  D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT		20		
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28		
Immobilisations incorporelles	6.1.1	21		
Immobilisations corporelles	6.1.2	22/27		
Terrains et constructions		22		
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	6.1.3	28		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	*326.772*	*389.840*
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41		
Créances commerciales		40		
Autres créances		41		
Placements de trésorerie		50/53	*263.244*	*263.244*
Valeurs disponibles		54/58	*63.528*	*126.596*
Comptes de régularisation		490/1		
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	*326.772*	*389.840*

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL		10/15	*326.717*	*374.796*
Fonds de l'association ou de la fondation	6.2	10		
Plus-values de réévaluation		12		
Fonds affectés et autres réserves	6.3	13		
Bénéfice (Perte) reporté(e) (+)/(-)		14	*326.717*	*374.796*
Subsides en capital		15		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	6.2	16		
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges		164/5		
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		167		
Impôts différés		168		
DETTES		17/49	*55*	*15.044*
Dettes à plus d'un an	6.3	17		
Dettes financières		170/4		
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3		
Autres emprunts		174/0		
Dettes commerciales		175		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	6.3	42/48		*15.026*
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44		
Fournisseurs		440/4		
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales		45		
Impôts		450/3		
Rémunérations et charges sociales		454/9		
Autres dettes		48		*15.026*
Comptes de régularisation		492/3	*55*	*18*
TOTAL DU PASSIF		10/49	*326.772*	*389.840*

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute (+)/(-)		9900	*-47.507*	*-94.323*
Produits d'exploitation non récurrents		76A	.....	.....
Chiffre d'affaires*		70	.....	.....
Cotisations, dons, legs et subsides*		73	.....	.....
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*		60/61	.....	.....
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)		62	.....	.....
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	.....	.....
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4	.....	.....
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)		635/9	.....	.....
Autres charges d'exploitation		640/8	.....	*26*
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649	.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes		66A	.....	.....
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	*-47.507*	*-94.349*
Produits financiers	6.4	75/76B	*90*	*354*
Produits financiers récurrents		75	*90*	*354*
Produits financiers non récurrents		76B	.....	.....
Charges financières	6.4	65/66B	*662*	*491*
Charges financières récurrentes		65	*662*	*491*
Charges financières non récurrentes		66B	.....	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	*-48.079*	*-94.486*
Prélèvement sur les impôts différés		780	.....	.....
Transfert aux impôts différés		680	.....	.....
Impôts sur le résultat (+)/(-)		67/77	.....	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)		9904	*-48.079*	*-94.486*
Prélèvement sur les réserves immunisées		789	.....	.....
Transfert aux réserves immunisées		689	.....	.....
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)		9905	*-48.079*	*-94.486*

* Mention facultative.

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter .....(+)/(-)	9906	*326.717*	*374.795*
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	*-48.079*	*-94.486*
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	*374.796*	*469.281*
Prélèvement sur les capitaux propres: fonds, fonds affectés et autres réserves	791	.....	.....
Affectation aux fonds affectés et autres réserves	691	.....	.....
Bénéfice (Perte) à reporter .....(+)/(-)	(14)	*326.717*	*374.796*

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

A. ACTIF
A1. Créances
Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale.
Des réductions de valeur sont actées si le remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.
Les réductions de valeur sur des créances exprimées en devises étrangères s'opèrent en convertissant le montant en devises au cours de conversion initial.
Ces réductions de valeur ne peuvent être maintenues dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle.

A2. Placements de trésorerie
A2.1 Les actions et autres titres à revenu variable
Les placements en actions et autres titres à revenu variable sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition.
Les frais afférents aux opérations d'achat et de vente des titres sont pris en compte de résultats au cours de l'exercice durant lequel ils sont encourus.
Des réductions de valeur sont actées lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l’exercice est inférieure à la valeur d’acquisition.
Ces réductions de valeur ne sont pas maintenues dans la mesure où elles excèdent, en fin d’exercice, une appréciation actuelle.
L'évaluation des titres à revenu variable, libellés en devises étrangères, se fait au taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
Les bénéfices de change non réalisés sont reportés et les pertes de changes sont prises en résultat.

A2.2 Les dépôts à terme
Sont portés au bilan à leur valeur nominale.
Des réductions de valeur sont actées si la valeur de réalisation, à la date de clôture, est inférieure à la valeur d'acquisition.
Ces réductions de valeur ne sont pas maintenues dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle.
L'évaluation des dépôts à terme, libellés en devises étrangères, se fait au taux de change en vigueur à la date de clôture du bilan.
Les bénéfices de change non réalisés sont reportés et les pertes de changes sont prises en résultat.
Les intérêts financiers sont comptabilisés selon le principe de rattachement à l'exercice auquel ils sont afférents.

A3 Valeurs disponibles
Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

B. PASSIF
B1. Fonds associatifs et résultat reporté
Les fonds associatifs et le résultat reporté sont comptabilisés à leur valeur nominale.
Ceux-ci ne peuvent être utilisés, en tout ou en partie, que moyennant l'accord de l'Assemblée Générale de la fondation, et sans préjudice des dispositions légales.

B2. Dettes
Les dettes sont portées au bilan à leur valeur nominale.
Les dettes, libellées en monnaies étrangères, sont converties à la date de clôture. Les différences de change et les écarts de conversion sont pris en résultat.
Les dettes sont portées dans les comptes à dater du moment où il existe une dette certaine.
Les dettes certaines quant à leur principe mais dont le montant exact n'est pas établi, sont portées dans les comptes à concurrence du montant estimé de bonne foi.

C. CHARGES ET PRODUITS

Il est tenu compte des charges et produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans tenir compte de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges ou produits, sauf si l'encaissement effectif de ces produits est incertain.